

Crédit Municipal - Maintien à Besançon - Voeu des groupes «Une volonté, une force pour Besançon» et RPR

M. LE MAIRE : Je viens de recevoir à l'instant deux voeux des groupes «Une volonté, une force pour Besançon» et RPR. Ce n'est pas très correct de les transmettre aux services au dernier moment pour que je les soumette à votre approbation. Je vous demande simplement par politesse de m'en aviser dans la journée au moins afin que je puisse réfléchir pour savoir si ces voeux peuvent être ou non présentés.

Le voeu concernant la qualité de l'air sera soumis au vote lorsque sera examinée la question s'y rapportant.

Votre second voeu concerne le Crédit Municipal. Qui le défend ?

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, excusez-nous de la présentation tardive de ce voeu. Il a effectivement été rédigé cet après-midi. Il en va ainsi aussi dans d'autres assemblées...

M. LE MAIRE : Je ne m'occupe pas des autres assemblées, Monsieur JACQUEMIN, je conduis la mienne.

M. JACQUEMIN : ...mais je prends bonne note, Monsieur le Maire, de votre observation. Ce voeu est présenté autant par le groupe «Une volonté, une force pour Besançon» que par le groupe RPR.

Chacun sait qu'il y a une décision préoccupante qui est celle du Conseil d'Administration du Crédit Municipal de Dijon, de supprimer son antenne de Besançon, ce qui a pour conséquences de voir disparaître le système de prêt aux particuliers sur dépôt d'objets. C'est un service qui est efficace auprès de la population, il répond à un réel besoin. Actuellement, il y a 4 600 contrats de prêts pour un encours de 9,5 MF en 1996 avec un rythme mensuel de dépôt de 350, ce qui montre à l'évidence la réalité toujours actuelle du service rendu à la population. Le groupe «Une volonté, une force pour Besançon» ainsi que le groupe RPR souhaitent que vous mettiez tout en oeuvre, Monsieur le Maire, pour qu'à l'instar de la solution trouvée à Dijon, cette offre de crédit sur dépôt d'objet puisse continuer d'être assurée au profit des Bisontins.

J'ajoute pour éclairer l'assistance qu'il n'y a pas gros risque de gestion dans cette affaire puisque l'évaluation des objets est faite par des officiers publics qui sont garants, qui s'engagent sur ces estimations et si à la revente elles ne sont pas tenues, ce sont ces mêmes officiers publics qui mettent la main au portefeuille. De plus, les frais de gestion du système, renseignements pris, sont très faibles, de l'ordre de 30 000 F par an. Monsieur le Maire, nous souhaitons par ce voeu que vous mettiez tout en oeuvre pour maintenir ce service.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le Député. Au sujet de cette antenne du Crédit Municipal de Dijon qui existe ici depuis un certain nombre d'années, nous avons reçu il y a quelques mois un courrier du Crédit Municipal nous informant de sa suppression. Dès réception de ce courrier, nous nous sommes tournés auprès d'autres Crédits Municipaux : Nancy, Strasbourg, Lyon pour leur demander s'ils ne pouvaient pas prendre le relais du Crédit Municipal de Dijon et créer une antenne sur Besançon. Nous en sommes encore au stade des discussions car reprendre au compte de la Ville ce Crédit Municipal, c'est 7,5 MF d'emblée et ensuite la gestion à la fois des encours et des prêts sur gages. Nous nous posons donc la question de savoir si ce risque ne pouvait pas être pris par d'autres que par la Ville, donc dès que le dossier sera avancé, nous vous en reparlerons surtout dans le cas d'une reprise par la Ville de ce Crédit Municipal. En tout cas, vous pouvez être assuré, Monsieur le représentant des deux groupes, que nous mettrons tout en oeuvre comme vous l'indiquez dans votre courrier, pour que cette offre de crédit puisse continuer d'être assurée au profit des Bisontins. Ce voeu, je pense que nous pouvons l'accepter et nous vous tiendrons au courant de la suite.

Ce voeu a été adopté à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 7 février 1997.